



PRÉFET DE LA VENDÉE

Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

**MESSAGE D'ALERTE SUR LA MISE EN VIGILANCE  
DE NIVEAU ORANGE POUR NEIGE – VERGLAS**

**Expéditeur :** le préfet de la Vendée

**Destinataires pour action :**

Maires de Vendée  
liste « Alerte Météo »

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France décide l'état d'alerte météorologique de niveau ORANGE pour risque de neige et verglas. Il convient d'être vigilant, de se tenir informé de l'évolution météorologique.

**Type de phénomène :**

Épisode de neige marqué.

Début d'événement prévu le mardi 06 février à 00h00.

Fin de phénomène prévue le mercredi 07 février en fin de journée.

**Qualification du phénomène :**

Épisode de neige notable et durable avec des cumuls significatifs sur l'Est de la Vendée

**Évolution prévue :**

Les premiers flocons se produiront dans la seconde moitié de la nuit. Arrivant par le Nord-Est, la neige, faible mais continue s'étendra progressivement vers le Sud-Ouest de la Vendée. Au lever du jour, 1 à 4 cm recouvriront le sol.

En journée de mardi, il neigera encore, et ces chutes de neige s'intensifieront sur l'Est de la Vendée. La hauteur totale de neige variera de 2 cm sur la frange côtière à plus de 10 cm en se rapprochant des Mauges.

**Consignes aux maires :**

dès le début de la période à risque, les maires prendront toutes mesures permettant d'assurer l'information, la protection et le soutien de leur population conformément à leur plan communal de sauvegarde (PCS) au regard du risque annoncé.

Les maires sont invités à se tenir au courant de l'évolution de la situation et à prendre les précautions d'usage.

Des indications peuvent leur être apportées par la préfecture (SIDPC) : 02.51.36.70.85 ou auprès du répondeur de Météo-France au 05.67.22.95.00 ou sur les sites internet [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) et [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

*Conséquences possibles*

- Des chutes de neige ou du verglas, dans des proportions importantes pour la région, sont attendus.
- Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés.
- Les risques d'accident sont accrus.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

*Conseils de comportement*

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- Privilégiez les transports en commun.
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez pas pour vous chauffer :
  - des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero, etc.) ;
  - les chauffages d'appoint à combustion en continu.Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

La Roche-sur-Yon, le 5 février 2018

le préfet,  
pour le préfet,  
la sous-préfète, directrice de cabinet

Sibylle Samoyault

